

CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE – CCR MED

Réf. : 36/09

PROJET DE RAPPORT DE LA REUNION DE TRAVAIL DU 4 JUIN 2009 A MARSEILLE

Président de séance : Mourad Kahoul

Liste des participants : voir annexe.

1. Le Président ouvre les travaux et passe la parole à M. Gil de Bernabé pour une brève présentation sur la première rencontre euro-méditerranéenne des coopératives de pêche organisée à Tanger les 12 et 13 novembre 2009 (<http://remcp.mpm.gov.ma>). Au Maroc la pêche contribue fortement à l'emploi, à la sécurité alimentaire et à l'apport de devises. Le séminaire a pour but de favoriser les échanges sur le modèle des coopératives et sur des sujets d'intérêt commun, et de cerner les possibilités au niveau de la coopération. Le Ministre de la Pêche et de l'agriculture du Maroc inaugurera les travaux. Pour de plus amples renseignements, les participants peuvent contacter l'organisateur, M. Abdellah Elasri (elasri@mpm.gov.ma). Des représentants de France, Allemagne, Espagne, Portugal, Libye, Tunisie, de la FAO et d'autres horizons encore, participeront à l'événement. M. Gil de Bernabé indique que la Fédération nationale des Cofradías a accueilli une délégation du Maroc en Galice il y a deux ans, pour visiter le centre de formation à Bamio, l'Institut Social de la Marine, des cofradias et les autorités à Madrid. Le Président Mourad Kahoul conclut la présentation en indiquant que la rive Sud de la Méditerranée est très active, il donne l'exemple de l'Algérie qui a accueilli une grande conférence à Oran dernièrement où l'avenir de la pêche a été discuté en présence de scientifiques. La conférence a également abordé les possibilités de développement, de transformation, etc.
2. M. Lamplmair de la Commission européenne, présente ensuite un exposé sur le Livre Vert relatif à la réforme de la PCP, publié le 22 avril par la Commission. Le Livre vert offre une vision à long terme de la pêche durable, il aborde notamment le volet externe, la pêche artisanale, la question des emplois, la simplification de la législation, la rentabilité des entreprises, le rapprochement des citoyens, la surexploitation des ressources, la surcapacité de la flotte, etc. Certains de ces éléments ont pour conséquence une faible résistance des entreprises à la crise. La PCP est trop coûteuse aux yeux de la Commission. Les mentalités des citoyens ont changé, les consommateurs souhaitent une plus grande traçabilité des produits, des informations quant à la durabilité du produit. Bien entendu, le cas de la Méditerranée est spécifique. Les objectifs actuels de la PCP sont peu hiérarchisés, le système actuel de prise de décision favorise une approche à court terme. Le secteur n'est pas responsabilisé. Les décisions de micro-gestion sont prises au plus niveau politique, ce qui n'est plus adapté. La Commission avance la proposition de procéder autrement pour la prise de décision : pour les questions de macro-gestion et orientation générale de la politique, le Conseil, le PE et la Commission participeraient au titre de la co-décision, pour les

CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE –

CCR MED

questions de micro-gestion, la Commission envisage un système décentralisé où la Commission et les parties prenantes pourraient décider au niveau régional les mesures les plus adaptées (fermetures en temps réel, etc.). Il faut impliquer davantage le secteur, favoriser l'auto-gestion et la gestion conjointe. La gestion des quotas pourrait être à charge des OP. Le secteur peut aussi adapter sa capacité à travers des droits d'accès. Il y a d'autres thèmes ouverts à discussion : la pêche côtière, la stabilité relative, la mondialisation du marché, l'intégration dans la politique maritime. Il est aussi question du FEP dans le Livre Vert, la réduction de la capacité entraînant des pertes d'emploi, la Commission cherche des solutions pour préserver les communautés locales de pêcheurs. La Commission vise à maintenir la pêche côtière à côté d'une pêche industrielle (chalutiers et autres) qui soit rentable. Il faut adopter un régime pour adapter la capacité. Il faut également ouvrir le débat sur les bases scientifiques. Le secteur doit collaborer avec les scientifiques car les professionnels détiennent des données précieuses pour la recherche. Pour l'aquaculture, la croissance semble terminée, l'on constate une stagnation, le secteur joue un rôle dans l'approvisionnement du marché. Quelle est sa place dans la PCP ? La question de la stabilité relative est moins pertinente en Méditerranée. Concernant les marchés : les prix stagnent, le secteur se trouve dans une spirale. Il faut une réforme de l'OCM, les transformateurs doivent prendre leurs responsabilités. Comment faire pour que les coûts de production soient pris en charge par les consommateurs ? La certification est-elle une solution ? Concernant les aides structurelles, elles ont été conséquentes dans le passé et sans lien fort entre les objectifs de la PCP. Ceci va changer. Concernant la politique externe, il faut renforcer davantage la CGPM pour harmoniser les mesures de gestion dans tout le Bassin méditerranéen. La Commission publiera un diagnostic de la PCP d'environ 450 pages comprenant des études, des analyses. La fin de la consultation est prévue le 31/12/2009. Ensuite, la Commission rédigera un compte-rendu des contributions, en 2010, une étude d'impact sera produite, les propositions seront rédigées en 2011 pour adoption finale en 2012.

Le Président passe la parole à M. Buonfiglio qui lance le débat en précisant que le diagnostic d'échec repris dans le Livre Vert est erroné, pessimiste, généralisé et qu'il n'est pas partagé par les professionnels. La Commission a voulu créer des CCR pour aboutir à une approche plus appropriée au niveau régional, or l'on s'aperçoit que pour la Méditerranée, les statistiques continuent d'être assimilées avec celles de l'ensemble de l'Europe en déclarant que 88% des stocks sont surexploités, que la surcapacité est due au progrès technologique, etc. Toutes ces affirmations ne concernent pas la Méditerranée. En Méditerranée il n'y a pas de pêche industrielle, la pêche revêt une composante sociale importante. En outre, l'effort de pêche augmente dans les pays non communautaires de la Méditerranée et diminue dans l'UE. Il est temps d'aborder la question de la collaboration avec les scientifiques pour travailler sur de bonnes bases. Dans la réforme de 2002, le Livre Vert parlait déjà de décentraliser la gestion pour la pêche côtière aux Etats membres. La Commission a déjà supprimé à l'époque la fin des aides pour les nouvelles constructions. Or, le seul résultat obtenu suite à

CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE –

CCR MED

cette réforme pour la Méditerranée concerne, le règlement des mesures techniques avec toutes les incohérences qu'il contient, et un plan d'action pour la Méditerranée auquel la Commission n'a jamais donné suite. Par ailleurs, la Mer Noire a été oubliée dans lors de la création des CCR, et l'on se retrouve avec une zone « inexistante » sur la carte. Les résultats de la dernière réforme sont largement insuffisants de l'avis des professionnels. La suppression d'emplois doit entraîner une reconversion, or la reconversion est difficile en Méditerranée. La Commission n'a jamais fait d'étude à ce sujet, mais les partenaires sociaux ont réalisé un sondage révélant que 80% des pêcheurs préfèrent rester dans leur secteur d'activité faute d'alternative. Les professionnels de la Méditerranée n'ont jamais eu accès aux données socio-économiques, ni scientifiques pour la réduction d'emploi et restructuration en Méditerranée. La procédure décisionnelle doit être largement améliorée dans cette région. Les professionnels n'ont pas confiance en la Commission, dans le système actuel de consultation. Seule la co-décision semble plus démocratique. De l'avis du Président du Languedoc-Roussillon, M. Gronzio, M. Buonfiglio a tout dit, notamment concernant la pseudo-surexploitation des stocks en Méditerranée. Il peut exister des zones sensibles comme le Golfe de Lyon, mais l'on ne peut généraliser les affirmations. Il en va de même pour le thon, malgré les déclarations alarmantes dans la presse, le stock du thon n'est pas en voie d'extinction. Avec les stocks hautement migratoires, il est difficile d'évaluer correctement les populations qui fluctuent et changent. Concernant la pêche minotière, elle fait du tort, même s'il s'agit de produire des aliments pour le poisson d'élevage. Les débarquements ont baissé, certes, mais c'est une question liée aux marchés aussi. Il faut que la Commission se déplace davantage dans les ports avant d'édicter de nouvelles propositions de règlements. La Commission manque de connaissance du terrain. Le représentant maltais considère que la Commission devrait renforcer et exploiter davantage les outils de la CGPM. Selon Ettore Iani, le Livre Vert n'est pas classique dans son genre. Il est primordial de différencier une fois pour toutes la pêche industrielle et la pêche artisanale. Les pêcheurs sont d'accord avec les notions de traçabilité et avec l'approche écosystémique, avec le CCPA et les CCR, avec la responsabilisation des pêcheurs. Mais l'on sait que les bonnes intentions se transforment lorsque l'on arrive à la phase de concrétisation. La réforme du système de contrôle constitue un exemple flagrant de ces dérives : la Commission utilise un style alarmiste dans sa communication (88% des stocks sont surexploités) pour justifier des décisions policières. Cette démarche policière relève de « l'anti-responsabilisation ». M. Iani refuse en outre l'utilisation du terme « extractif » pour qualifier le secteur de la capture, car « extractif » s'applique à l'extraction des minéraux, activité relevant du secteur secondaire. Or la pêche relève du secteur primaire. Le Parlement et la Commission reconnaissent que les CCR ne disposent pas de financements suffisants. Il faut résoudre cette question, de même qu'il faut octroyer au CCR l'accès aux travaux du CSTEP en tant qu'observateurs. M. Didier Devandeul s'étonne du fait que les problèmes environnementaux ne soient pas abordés : le changement de température, la courantologie, etc. surtout dans le Golfe du Lyon. Il est faux de dire que le merlu est surexploité dans le golfe du Lyon. Il manque

CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE –

CCR MED

des analyses de qualité. Concernant les fonds structurels, la pêche requiert des investissements pour la sécurité alimentaire, la sécurité des équipages, les coûts de gestion à terre (portuaires, contrôle, etc.) il ne faut pas supprimer toutes les aides de façon impulsive. Dans une gestion concertée il y a toujours beaucoup d'intervenants externes qui n'ont pas de notions du métier de pêcheur, il faut être vigilant. Le respect des équilibres est important. Une région doit pouvoir préserver l'équilibre entre différentes activités : le tourisme, la pêche, l'aquaculture, la plaisance. La Région PACA fait partie des régions qui veulent préserver cet équilibre. La question des marchés ne peut être traitée sans mentionner les importations. Pour différencier ses produits, le pêcheur européen doit valoriser à bord ou à terre, cela engendre des coûts supplémentaires. Les appellations d'origine constituent encore un coût, même si le concept est intéressant. Il faut parler de la pollution aussi, les porte-conteneurs perdent en mer des charges de 350 tonnes/jour. Les pêcheurs sont demandeurs de zones à accès réduits pour protéger les ressources. Selon WWF, la vision à long terme n'est pas très bien décrite dans le Livre Vert. Celui-ci manque aussi d'éléments détaillés concernant une plus grande implication du secteur de la pêche dans la gestion des ressources. Les plans de gestion doivent être élaborés par des « plateformes de gestion ». Les CCR ont été une bonne initiative prise par la Commission dans le passé. M. Taoultzis (GR) souhaiterait présenter une vidéo si le temps le permet pour montrer les dégâts marins résultant des mauvaises mesures techniques adoptées par le Conseil. Le Livre Vert devrait améliorer le contrôle des importations. La traçabilité est importante. La Commission se trompe quand elle part du principe que tous les pêcheurs veulent réduire le nombre d'embarcations pour augmenter en fait les technologies sur des nouveaux navires. Les pêcheurs grecs savent comment pêcher de façon professionnelle sans toutes ces technologies. Les pêcheurs sont des agents économiques, toute la pêche grecque est artisanale. Le marché est en crise, c'est indiscutable, le poisson se vend en Grèce aujourd'hui au prix d'il y a dix ans. Que compte faire la Commission à cet égard ? Le représentant de « Collectif Pêche et développement » ne partage pas les défis environnementaux exposés et se dit déçu de la vision de la pêche projetée en 2020. Il y a des interactions qui se font à échelle planétaire dans l'évolution planctonique et la biodiversité, notamment. Les côtes sont bien gérées par les pêcheurs artisans. Il faut une organisation sociale à échelle humaine. Les pêcheurs sont intégrés depuis des siècles dans le territoire, ils constituent le tissu social et économique et environnemental d'une région. La Commission ne questionne pas l'aquaculture industrielle dans son Livre Vert. La part économique semble être réservée uniquement à la pêche industrielle et pas à la pêche artisanale, à laquelle seul l'aspect social est associé. Il faut se détacher des notions de « productivisme aigu » pour gérer la pêche en Méditerranée. M. Gil de Bernabé (ESP) s'oppose aux quotas individuels transférables pour la Méditerranée, partage tout ce qui a été dit par les orateurs précédents sur les problèmes découlant des importations, et confirme que la pêche côtière est la grande oubliée de la dernière réforme. La consultation sur le Livre vert étant ouverte à tous, M. Gil de Bernabé espère que l'avis des CCR pèsera plus dans la balance que celui des citoyens. Il rappelle qu'il faut

CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE –

CCR MED

impliquer Medisamak dans la gestion des pêches en Méditerranée, ainsi que la CGPM. Medisamak doit bénéficier d'un soutien financier de la Commission pour organiser des réunions préparatoires au même titre que les autres organisations européennes (Europêche, Cogeca, AEOP), internationales (ITF, AIPCEE) et que les CCR. M. Gilberto Ferrari (IT) refuse les positions qui tendent à diminuer la valeur stratégique du processus de co-décision et sent un danger dans les manoeuvres de la Commission pour éluder ce principe dans la gestion des pêches communautaires. A ce jour, le Parlement européen a été écouté mais rarement entendu. Le problème avec le Conseil des Ministres c'est que seule une position doit être retenue. L'approche régionale en matière de gestion est donc plus intéressante, mais avant de se jeter tête baissée dans ce processus décentralisé, il convient d'éclaircir qui détiendra les pouvoirs de décisions. Quelles institutions ? La Commission uniquement ? La Commission va-t-elle concentrer les pouvoirs de décision dans les mains de personnes qui n'ont pas la pression du secteur ? M. Oriol Ribalta déplore que la pêche récréative n'ait pas trouvé sa place dans le Livre Vert. La pêche récréative a des problèmes de co-habitation en Méditerranée avec la pêche côtière et revendique des quotas. Le représentant de la Région de Sicile, M. Targia, souligne que l'accent est toujours mis sur la production et rarement sur la commercialisation. Or les importateurs présentent des produits qui sont 30 à 50% moins chers que les européens (dumping social, économique et environnemental). Il faut protéger les produits européens en utilisant un système de certification, label. Mme Béjar de CEPESCA, explique avoir déjà envoyé la contribution de son organisation à la Commission européenne insistant sur le volet externe de la PCP, capital pour les opérateurs qu'elle représente. Il faut que la future PCP accorde une place aux accords bilatéraux de partenariat en Méditerranée car un accord régional serait quasiment impossible à négocier. Pour le délégué maltais, les Etats membres envoient des signaux erronés à la Commission. Il faut obliger les Etats membres à créer les « Fisheries board » (Comités « pêche ») où la pêche sera discutée avec les parties prenantes et les scientifiques. Il faut un dialogue tripartite.

En conclusion, la Commission est satisfaite de ces premières contributions qui seront certainement enrichies dans des débats ultérieurs au sein du RAC et reconnaît qu'une grande partie du Livre vert concerne très peu la Méditerranée. Concernant la flotte dans les pays tiers de la Méditerranée, la Commission a réussi à travers la CGPM à faire adopter le fichier de flotte pour évaluer la capacité et commencer à la limiter. Le RAC est invité à faire des propositions sur les formules qui lui paraissent adaptées pour le système de décentralisation de la prise de décision.

3. Le Président Mourad Kahoul aborde ensuite le point relatif aux plans de gestion découlant du règlement sur les mesures techniques et passe la parole au représentant de l'administration française, M. Baron, pour une présentation de la situation en France. M. Baron explique que l'administration a établi un calendrier avec les professionnels français pour formuler des propositions de plans de gestion d'ici au 1^{er} juillet. Le règlement des mesures techniques est incompatible selon lui avec la

CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE –

CCR MED

polyvalence de certains segments de flotte, de plus il y a un PPS pour chaque plan de gestion et la capacité est plafonnée. La Méditerranée a hérité de beaucoup de règles édictées par les prud'homies et celles-ci doivent être prises en compte dans les plans de gestion. L'administration fait le point avec IFREMER et le CSTEP pour les avis scientifiques disponibles. Il espère que le point pourra être fait d'ici juin-juillet pour faire parvenir quelque chose de concret à la Commission. Le plan prévoit que les pêcheries soient encadrées conformément au règlement sur les mesures techniques pour le chalut, la seine, le gangui, etc. Le plan mettra l'accent sur l'aspect environnemental et l'administration collabore avec Ifremer à ce sujet. Le plan révèle que la navigation de plaisance est aussi un facteur important de dégradation du milieu marin, les bateaux jetant l'ancre à proximité des posidonies, il faut également tenir compte de la pollution. Il existe déjà un nombre très élevé de zones marines protégées en France. Natura 2000 va en générer d'autres encore. Pour le chalut, il y a un accord d'entente avec l'Espagne dans les eaux internationales.

Suite à cette présentation, M. Buonfiglio réitère qu'il ne comprend pas pourquoi la Commission estime important de traiter ce point au sein du CCR Méditerranée, ce point ne doit pas générer d'avis du CCR, il est en dehors du système consultatif. M. Lamplmair de la Commission explique que l'échange de vues sur les plans de gestion et sur les mesures techniques est enrichissant en soi, pour l'ensemble des parties prenantes. Il permet de prendre connaissance d'initiatives qui peuvent être intéressantes pour d'autres zones en matière de gestion, y compris pour la rive Sud de la Méditerranée. L'échange de vue permet aussi d'éclairer certaines difficultés rencontrées spécifiquement en Méditerranée. Le Président du CRPMEM Languedoc Roussillon demande un plan de gestion pour l'anguille. M. Baron prend note.

Le Président donne ensuite la parole à la représentante du Ministère espagnol, Mme Encarnación Benito, qui présente un exposé clair et précis sur les plans de gestion détaillés et minutieux élaborés par les autorités espagnoles. Ainsi, le Ministère a déployé des mesures de sensibilisation pour la protection du milieu marin, développé des zones marines protégées, des réserves marines de pêche, etc. La gestion se base aussi sur le règlement communautaire des mesures techniques. La flotte concernée est reprise dans un fichier. Les efforts les plus drastiques sont effectués sur le chalut et la seine. Les plans de gestion adoptés en 2006 ont été reconduits tous les deux ans. L'effort de pêche a été réduit de 10%. Le prochain plan verra une nouvelle négociation pour réduire l'effort de pêche. L'Espagne a préparé des plans spécifiques pour chaque zone et chaque segment de flotte, dont un plan spécial pour les thonidés. L'aspect environnemental est également traité : sept réserves marines ont été créées, Natura 2000 engendrera de nouveaux parcs marins et le Ministère prévoit d'instaurer des zones marines protégées à court terme. Le Ministère procède au recensement du contingent des pêcheries traditionnelles autorisées, il installe des récifs artificiels. M. Buonfiglio relève que les plans de gestion tels que prévus dans le règlement des mesures techniques ne concernent que les systèmes de pêche, il demande si les

CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE –

CCR MED

initiatives du Ministère espagnol pour instaurer des récifs et autres, est un choix négocié entre le Ministère et la Commission, et si les concertations ont eu lieu avec les pêcheurs. Mme Encarnación Benito répond que le Ministère collabore avec le IEO (Institut Espagnol d'Océanographie). Les plans vont encore bien au-delà, ils prévoient le marquage des thons pour les plaisanciers, des plans de détection des méduses, etc. Ces initiatives relèvent de lois espagnoles datant de 2001. Le Ministère a décidé de tout intégrer dans les plans de gestion. M. Gil de Bernabé soutient les initiatives visant à installer des récifs artificiels, d'autant que les cofradías ont été pionnières dans ce domaine. Toutefois, concernant les quantités de zones marines protégées, il espère que l'administration écoutera les recommandations et requêtes du secteur. M. Farrugia, représentant maltais, se félicite du dialogue entre les administrations et le secteur dans les autres pays et dénonce le fait que les autorités maltaises n'ont à aucun moment pris contact avec les professionnels pour un échange de vues sur les plans de gestion. Aussi, ils ne sont au courant de rien et demandent à la Commission qu'elle insiste pour que les Etats membres consultent le secteur. En Italie, le Ministère décrète des zones marines protégées sans consulter non plus les professionnels. Pour synthétiser et conclure le débat sur les plans de gestion et les mesures techniques, le Président du CCR rappelle que la longueur du navire est une question de sécurité, contrairement à ce que pense la Commission, il souligne qu'il faut lutter contre le braconnage et contrôler la pêche de loisir. Les pêcheurs sont demandeurs de zones marines protégées, la puissance des navires n'a aucune incidence sur l'effort de pêche pour les arts dormants, seulement pour les engins traînants. Les professionnels gèrent leur territoire, ils exercent un contrôle social, jouent le rôle de gardes jurés (prud'homies). Il indique enfin, qu'il serait intéressant de mener une discussion plus approfondie sur les plans de gestion et de voir comment le CCR peut aider à résoudre l'absence de dialogue entre les administrations nationales et les parties prenantes.

3. M. Arnaud Breuil, Directeur de l'ICOSI (Institut de Coopération Sociale Internationale, www.icosi.org) prie les participants de bien vouloir excuser son arrivée tardive aux travaux du CCR et présente brièvement la collaboration de l'organisme qu'il représente avec les autorités marocaines pour l'organisation de la première rencontre euro-méditerranéenne des coopératives de pêche à Tanger. L'ICOSI n'étant pas spécialisé dans la pêche, il apprécie fortement la collaboration offerte par les organisations professionnelles (notamment Medisamak pour la diffusion et la mise en contact des opérateurs de la rive Nord avec la rive Sud) et aujourd'hui le CCR, afin de promouvoir cette initiative. L'ICOSI cherche des exemples de bonnes pratiques en Méditerranée.
4. Compte tenu de l'heure avancée, le Président clôture les débats en proposant à M. Taoultzis de présenter sa vidéo lors de la prochaine réunion de travail du CCR Méditerranée. Il remercie les participants, les administrations nationales pour leurs contributions enrichissantes, la Commission toujours disponible, et les interprètes pour leur travail de qualité.